

# Les Gens du Voyage

Qui sont les Gens du Voyage\*?

Le néologisme Gens du Voyage regroupe une population variée dont la spécificité réside dans son mode de vie : **le voyage**.

## Un peu d'histoire

Le terme générique de «**Tsigane**» (utilisé en sciences humaines) englobe une mosaïque de peuples qui ont commencé un long périple à travers le monde dès le V<sup>ème</sup> siècle. C'est l'étude de leur langue : le Romani, dérivé du sanscrit et proche de l'actuel hindi qui a permis de se situer leurs origines au nord de l'Inde.

*Première migration.*

Ils se déplacent à travers la Perse, le Moyen-Orient, l'Egypte, l'Arménie, et le Caucase.

*Deuxième migration.*

Au XV<sup>ème</sup> siècle, ils apparaissent en Europe.

*Troisième migration.*

Dans la seconde partie du XX<sup>ème</sup> siècle, elle est liée à la recherche de ressources économiques vers l'Europe, à l'ouverture des frontières yougoslaves, à la désagrégation des états communistes et à l'apparition de divers conflits ethniques.

Ces migrations relèvent donc de la conjoncture politique ou économique.

Les Tsiganes se désignent souvent eux-mêmes par le terme générique de «Voyageurs» ce qui à la fois les unit et les différencie des Gadjé. «Gadjé» (pluriel de Gadjo pour les hommes, Gadji pour les femmes) signifie «paysans», gens du pays, ceux qui sont attachés à leur terre.

En Europe, les Tsiganes formeraient aujourd'hui une population d'environ 10 millions d'habitants. Ils se répartissent en trois groupes parlant des dialectes différents tous issus du sanscrit :

- les ROMS (signifiant Homme)      langue: le ROMANI
- les GITANS                              langue: le KALO
- les MANOUCHES ou SINTE      langue: le SINTO

A ces trois groupes s'ajoutent les YENICHES.

D'origine tsigane ou yéniche, 90% d'entre eux sont de nationalité française.

En France, Tsiganes et Yéniches représenteraient plus de 300.000 personnes.

La plus terrible persécution fut sans doute l'extermination décrétée par Hitler; plus de 500.000 Tsiganes de divers pays d'Europe périrent dans les camps de concentration.

Le mode de vie des Gens du Voyage

## La notion de voyage

Tous sont considérés comme voyageurs, mais tous ne vivent pas le voyage de la même manière. Les déplacements peuvent être plus ou moins restreints. Certaines familles circulent à l'échelle d'un département, d'autres d'une région ou d'un pays. Certains s'arrêtent l'hiver et ne repartent qu'au printemps. L'itinérance est délimitée par deux fêtes rituelles très importantes : La Toussaint et Pâques. Enfin, il y a ceux qui n'ont conservé que l'habitat caravane et ne voyagent que «dans leur tête».

\*Sources pour la réalisation de l'ensemble de cet article :

-Document de Martine Girault (Bureau d'Etudes ARHOME)

-L'Univers des Tsiganes et Gens du Voyage – document d'ABCISSES CONSEIL

-Le guide ASH de l'Action sociale (Avril 2004)

## La famille

La famille au sens large passe avant tout. L'unité sociale n'est pas la famille proche mais élargie au lignage qui rassemble les personnes descendant toutes d'un ancêtre commun (frères, oncles, cousins...). Le tzigane «n'est ni connu, ni reconnu comme individu, mais par sa situation dans le lignage qui le définit (...)». La famille n'est pas seulement importante pour l'individu et déterminante pour sa conduite, c'est aussi un élément essentiel de l'organisation sociale» (J.P Liégeois). Cela se traduit par les regroupements familiaux sur les aires d'accueil ou les terrains familiaux. La maladie, la mort, le deuil prennent une part considérable dans la vie des individus et surtout du groupe et génèrent une capacité à prendre la route d'une façon quasi immédiate lors d'un événement familial.

## La religion

Le mouvement évangélique (Pentecôtisme) rattaché à la Fédération protestante a pris une place importante dans cette population, autrefois uniquement catholique. C'est un facteur de cohésion entre les familles qui permet de se démarquer de la société sédentaire. Cette pratique religieuse se traduit par le regroupement dans le cadre des missions.

## Les métiers et les ressources

Les métiers liés à une économie nomade (vente sur les marchés et port à porte) continuent et se diversifient. On note de plus en plus l'apparition de «micro-entreprises». La fourchette des revenus peut donc être très large d'une famille à une autre. Certaines pratiques commerciales tombent en désuétude à cause de l'évolution de la technologie et du système de distribution. Dans les nouvelles pratiques professionnelles, on note une augmentation des métiers liés à l'entretien des pavillons (nettoyage de façades, entretien des jardins et d'espaces verts, élagage, travaux de peinture...). Pour les Gens du Voyage, ces nouvelles activités les situent comme travailleurs indépendants et sont conciliables avec le voyage.

## Une législation particulière

Le carnet anthropométrique, à connotation «discriminatoire», qui existait depuis 1912, a été supprimé en 1969. La loi du 3 Janvier 1969, relative à l'exercice des activités ambulantes et au régime applicable aux personnes circulant en France, sans domicile ni résidence fixe, oblige les voyageurs à faire le choix **d'une commune de rattachement**. Celui-ci est opéré lorsqu'une personne sollicite la délivrance **d'un titre de circulation**. La commune de rattachement permet l'inscription sur les listes électorales ou à la sécurité sociale, les déclarations d'impôts, la célébration du mariage.

Les personnes de plus de 16 ans, logeant de façon permanente dans «un abri mobile» depuis plus de six mois, doivent être munies **d'un livret ou carnet de circulation**.

**Le livret de circulation** est remis à la personne qui justifie de ressources régulières. Un livret identique est remis aux personnes qui sont à sa charge. Ces livrets sont valables 5 ans; ils sont soumis à un visa tous les ans, par les commissaires de police ou les commandants de brigade de gendarmerie. Il existe également **le livret spécial de circulation** (avec le numéro d'immatriculation au registre du commerce ou au répertoire des métiers).

**Le carnet de circulation** concerne les personnes qui ne peuvent justifier de ressources régulières. Il est valable 5 ans et doit être visé tous les 3 mois par un commissaire de police ou un commandant de brigade de gendarmerie.

\*Sources pour la réalisation de l'ensemble de cet article :

-Document de Martine Girault (Bureau d'Etudes ARHOME)

-L'Univers des Tsiganes et Gens du Voyage – document d'ABCISSES CONSEIL

-Le guide ASH de l'Action sociale (Avril 2004)

## **L'habitat**

La loi du 3 Janvier 1969 reconnaît la possibilité de se loger d'une façon permanente dans un véhicule, une remorque ou tout autre abri mobile. Pour les «Voyageurs», l'environnement extérieur de la caravane fait partie «intégrante» de l'habitat. Contrairement aux maisons des «Gadjé» où l'on trouve des pièces particulières, la caravane trop exigüe n'est pas cloisonnée matériellement. Cependant des divisions spécifiques, adaptées au mode de vie, existent. Elles sont «temporelles» au lieu d'être «spatiales». Le matin, la caravane est le domaine de la femme. L'après-midi, tantôt l'homme, tantôt la femme occupe le «coin-salon». Le soir, suivant le temps, les enfants s'approprient la caravane pour jouer, regarder la télévision ou dormir... Les terrains, publics ou privés, collectifs ou familiaux, participent à la diversité de l'habitat. Si la caravane constitue bien, au regard des textes, l'habitat de Gens du Voyage, en revanche elle n'est pas considérée comme un logement et ils ne peuvent bénéficier à ce titre des aides au logement.

En 2000, le gouvernement a annoncé la volonté de parvenir à une cohabitation harmonieuse de toutes les composantes sur le territoire national. Des terrains d'accueil aménagés devraient exister en fonction des besoins des Gens du Voyage ([Loi Besson du 5 Juillet 2000 relative à l'Accueil et l'Habitat des Gens du Voyage](#)).

*\*Sources pour la réalisation de l'ensemble de cet article :*

*-Document de Martine Girault (Bureau d'Etudes ARHOME)*

*-L'Univers des Tsiganes et Gens du Voyage – document d'ABCISSES CONSEIL*

*-Le guide ASH de l'Action sociale (Avril 2004)*